

LE TUTORAT DES IDE/LE TUTORAT DES AIDES-SOIGNANTS



durée : 3 jours minimum



Public : Personnel soignant



Profil : Cadre de santé

Contexte :

La notion de l'infirmier référent en psychiatrie a été au cœur du renouveau de la psychiatrie institutionnelle au cours des vingt-cinq dernières années du XXIème siècle. En effet, l'évolution des soins, des cadres législatifs et règlementaires relatifs à la pratique en santé mentale repose la question du référent mais également sa définition.

Le décret du 29 juillet 2004 précise le référentiel de compétences infirmiers au sein du code du travail. Ce dernier définit l'infirmier comme un correspondant par qui l'information circule, qui a acquis une expertise clinique et qui utilise un langage professionnel pour communiquer. La formation que nous vous proposons s'inscrit dans cette « revisite » de ces mots clés que sont :

Référent – Référentiel – Compétences – Expertise

Objectifs généraux:

- Définir le concept de référent et de référence
- Identifier dans le référentiel de compétences ce qui fonde la notion de référent
- Intégrer la fonction de référent dans le travail d'équipe
- Intégrer la fonction dans le projet de soin individualisé
- Réfléchir à l'organisation de la fonction de référent